EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU GRADE NORMAL DU CORPS DES TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS

	Coefficient	Durées
I - Epreuves écrites d'admissibilité :		
1° Rédaction d'un rapport technique portant sur un dossier fourni aux candidats.	3	4H
Cette épreuve a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles, les qualités de rédaction de compréhension ainsi que les capacités d'initiative et de proposition.		
2° Cas pratique portant sur le cadre de la sécurité et de la prévention.	3	3Н
Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences dans les domaines institutionnel, juridique, administratif et sociologique de la sécurité et de la prévention.		
II- Epreuve orale d'admission :		
1° Entretien avec le jury portant sur une situation de crise à analyser au préalable.	6	Prépa : 30 mn Entretien : 50 mn
Les 20 dernières minutes de l'entretien porteront sur un dossier déposé par le candidat, à l'occasion de son inscription, contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, de ses titres, travaux, attestation, formation et expériences professionnelles réalisées. Le projet professionnel doit porter notamment sur la projection du candidat sur ses nouvelles fonctions.		

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité est éliminatoire.

La présentation et le contenu du dossier font l'objet d'une notation globale dans le cadre de l'épreuve orale d'admission.

Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 60.

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 120.

Les annales et le programme détaillé sont disponibles sur le site internet suivant : <u>www.drhfpnc.gouv.nc</u> ou en vente à l'imprimerie administrative

(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)

TECHNICIEN DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie B

Fonctions:

- ➤ Chef d'équipe
- > Chef de manœuvre
- Instructeur
- Encadrement et direction

